

Orthèse du tronc (corset)

*Ce dépliant s'adresse au jeune
et à sa famille.*

Orthèse livrée le : _____

Orthésiste : _____

Type : Bivalvée
 Ouverture antérieure ou postérieure

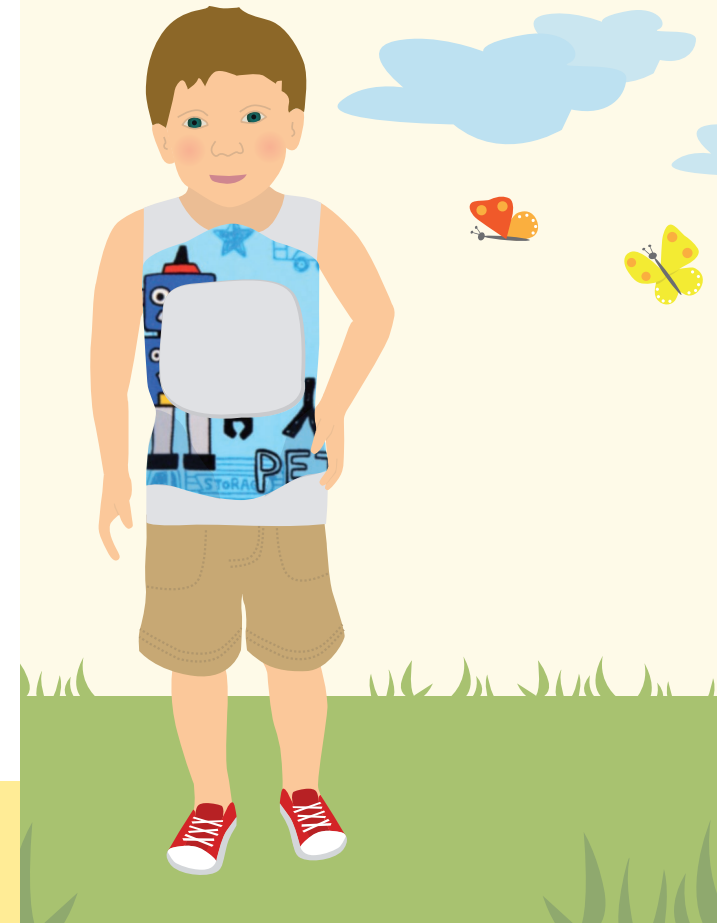
Port : Toute la journée
 Toute la nuit
 Autre : _____

Notes personnelles

Pour plus de renseignements, communiquer avec
le secrétariat du programme des aides techniques :
514 374-1710, poste 8022

Dépliant préparé par :
L'équipe des techniciens en orthèses et prothèses
du programme des aides techniques.

Le port du corset en plastique moulé sert d'abord et avant tout à maintenir un meilleur alignement de la colonne vertébrale. Il contribue, dans certains cas, à assurer un plus grand confort en position assise au fauteuil roulant.





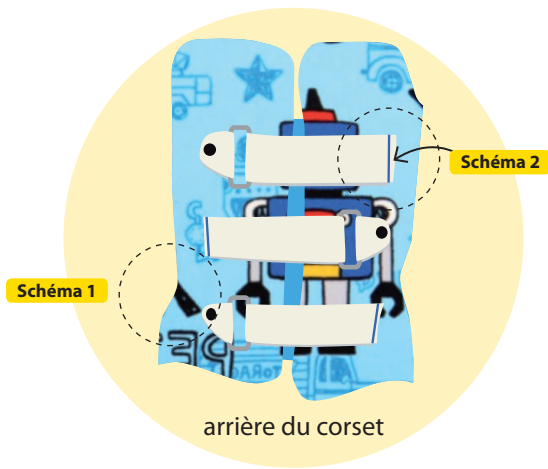
Ensemble avec le jeune et sa famille

Progression du port du corset

Lorsque le jeune reçoit son corset, il est important qu'il le porte d'abord pour de courtes périodes (environ une heure) afin de vérifier si un inconfort ou des rougeurs surviennent. Celles-ci devraient disparaître en moins de 20 minutes. Sinon, contacter l'orthésiste.

Vérification de l'installation du corset

Quand le jeune est couché sur le dos, il faut que le corset soit bien appuyé au-dessus des crêtes iliaques, à la taille (schéma 1). Les courroies doivent être bien serrées jusqu'aux marques indiquées par l'orthésiste (schéma 2).



IMPORTANT

Le jeune doit porter en tout temps une camisole de coton ajustée et sans couture sur les côtés, sous le corset.



Hygiène et entretien

Le corset peut être lavé à l'intérieur comme à l'extérieur avec de l'eau et un savon doux. Il est important de bien le rincer, l'essuyer et le sécher complètement à l'air libre avant de le porter.

Quand ajuster ou renouveler le corset

Lorsque le corset :

- provoque des rougeurs, des douleurs, des irritations cutanées ou de l'enflure;
- semble trop petit ou trop grand;

OU lorsque :

- la condition du jeune a changé.

Communiquer avec le programme des aides techniques. Une consultation avec le médecin pourrait être nécessaire. Si un renouvellement s'impose, une nouvelle prescription sera requise.

Coûts et responsabilités

L'orthèse du tronc (corset) est payée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et garantie pour une période de trois mois suivant la livraison. Le programme des aides techniques prend en charge tout ajustement ou réparation durant cette période de garantie. Si le client choisit de faire affaire avec un autre laboratoire durant cette période, des frais pourraient être applicables ou le laboratoire pourrait refuser d'effectuer le travail.

S'il y a négligence lors de l'utilisation de l'orthèse du tronc (incluant la perte, le vol et la déformation par une source de chaleur), les frais de remplacement doivent être assumés par le client.